CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois de septembre 2015, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est absent monsieur Réjean Hébert.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune questions)

#### **Rés # 15-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en procédant aux modifications suivantes :

En enlevant le point 7.4 Présenter un projet dans le cadre du programme « Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ».

En ajoutant le point 2.4 Demande d'un avis juridique écrit à nos avocats.

### Rés # 15-09-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015

Tous les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2015, et ce, avec dispense de lecture, une copie conforme leur ayant été remise dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 15-09-03 COMPTES**

- TOTAL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1503237 à C1503343)	208 207,36 \$
- Salaires et rémunérations des élus	73 119,58 \$
- Frais de déplacement	418,90 \$

281 745,84 \$

Rés # 15-09-04 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 178 "RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS"

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement portant le numéro **199**, modifiant l'article 7 du règlement numéro 178 " relatif au traitement des élus ", sera ultérieurement présenté au conseil pour adoption.

### Rés # 15-09-05 DEMANDE D'UN AVIS JURIDIQUE ÉCRIT À NOS AVOCATS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire à demander à avis juridique écrit à nos avocats, relativement à un dossier d'expropriation.

Rés # 15-09-06 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DU TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

ATTENDU QUE notre municipalité a conclu une entente avec la MRC de Charlevoix-Est relativement à la desserte d'une partie du TNO pour la fourniture du

service en incendie;

ATTENDU QUE l'une ou l'autre des parties peut y apporter des modifications moyennant un préavis de trois (3) mois avant l'expiration de celle-ci ;

POUR CES
MOTIFS sur proposition de mons

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est de modifier l'entente conclue entre nos parties, afin d'y ajouter qu'advenant un besoin, les frais d'entraide et ceux de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), le cas échéant, soient facturés à la MRC de Charlevoix-Est.

# Rés # 15-09-07 ADOPTION DE L'ESTIMÉ DES COÛTS RELATIFS AU PAVAGE DE LA CÔTE DE LA JETÉE

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des coûts relatifs aux travaux de pavage de la côte de la Jetée, au montant de 57 500 \$ (taxes incluses).

# Rés # 15-09-08 RATIFIER LA DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE PAVAGE DE LA CÔTE DE LA JETÉE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande de soumissions, par voie d'invitation, pour le pavage de la côte de la Jetée, auprès des entreprises suivantes :

- MP Excavation
- Les Entreprise Jacques Dufour & Fils inc.
- Pavage Rolland Fortier inc.
- Morneau Tremblay inc.
- Excavation Pascal Lavoie inc.
- Aurel Harvey & Fils inc.
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Fernand Harvey & Fils inc.

#### Rés # 15-09-09 VENTE DES ANCIENS LUMINAIRES À NOS CONTRIBUABLES

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir à nos contribuables, par le biais de notre bulletin municipal de ce mois-ci, la possibilité de procéder à l'acquisition de nos anciens luminaires de rues à « Haute pression sodium (HPS) de 100 watts ». Le prix de vente, sans aucune garantie et non livré, est fixé ainsi :

Pour un (1) luminaire : 25 \$
 Pour trois (3) luminaires : 60 \$
 Pour six (6) luminaires : 100 \$

## Rés # 15-09-10 VENTE DES ANCIENS LUMINAIRES RESTANT SUR LE SITE « LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mettre en vente le reste de nos anciens luminaires de rues à « Haute pression sodium (HPS) de 100 watts » sur le site « Le Centre de services partagés du Québec ».

# Rés # 15-09-11 LOCALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES AU COIN DES RUES BERGERON ET SAINT-LÉON

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour la localisation du bassin de rétention des eaux pluviales, situé sur le terrain de la Commission scolaire de Charlevoix, au coin des rues Bergeron et Saint-Léon, en vue de conclure une servitude notariée avec celle-ci, auprès des arpenteurs suivants :

- M. Stéphane Brisson
- M. Sylvain-Marc Bélanger
- Géolocation (Mme Hélène Thivierge)
- Tremblay & Fortin.

# Rés # 15-09-12 DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'OH DE SAINT-SIMÉON

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de budget supplémentaire soumis par l'OH de Saint-Siméon auprès de la Société d'Habitation du Québec, au montant de 55 000 \$, en vue de refaire les armoires, les cuisines et le scellant des ouvertures de tous les logements. Que la Municipalité de Saint-Siméon accepte, par le fait même, de défrayer sa participation financière.

#### Rés # 15-09-13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 15-04 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 23 juillet 2015;

omiso to 25 Junior 2015,

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 15-04, au propriétaire du lot 59-Partie, du Rang I Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 4696 87 3628).

## Rés # 15-09-14 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 4 septembre 2015;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de la propriété sise au 820 chemin de Port-au-Persil (matricule 4995 07 3462);

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 15-09-15	RÈGLEMENT DE LA FACTURE PRODUITE PAR « 9205-0483 QUÉBEC INC. », RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DES ENSEIGNES DE RUE	
ATTENDU QUE	le 20 novembre 2014, notre municipalité a signé un contrat de service avec l'entreprise <i>Publimage</i> (9205-0483 Québec inc.), relativement à la confection et l'installation des enseignes de rue situées sur son territoire;	
ATTENDU QUE	ladite entreprise avait jusqu'au 19 juin 2015 pour procéder à l'installation desdites enseignes;	
ATTENDU QUE	celles-ci n'ont été installées que le 21 juillet 2015;	
ATTENDU QUE	suite à ce retard important pour l'installation desdites enseignes, la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à une retenue sur le susdit contrat;	
ATTENDU QUE	l'entreprise <i>Publimage</i> a fait parvenir une facture à la municipalité, relativement à des travaux qu'elle juge « hors contrat »;	
ATTENDU QUE	la municipalité a procédé à une analyse de ladite facture;	
POUR CES MOTIFS	sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser l'entreprise <i>Publimage</i> (9205-0483 Québec inc.), qu'elle consent à payer les items suivants, soit :	
	<ul> <li>accessoires (pièce machinée pour l'installation des enseignes)</li> <li>main d'œuvre pour l'installation de l'enseigne</li> </ul>	
	du chemin du lac Baie-des-Rochers  • une correction sur le lettrage de l'enseigne du  60,00 \$	
	tine correction sur le lettrage de l'enseigne da	

corrections d'installation par manque d'information	480,00 \$
pour un total (plus taxes) de :	915,00 \$

125,00 \$

### Rés # 15-09-16 NUITÉES À LA TENTE BORÉALE

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à offrir des certificats cadeaux pour des nuitées dans la tente boréale du camping municipal lors d'événements spéciaux.

« chemin de Port-au-Persil »

50 % du montant réclamé pour effectuer des

### **Rés # 15-09-17** TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2016

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les tarifs du camping municipal, pour l'année 2016, soient établis comme suit :

		30 ampères	50 ampères
-	camping en transit (avec aqueduc / égout):	23,00 \$ / jour	
-	tente boréale :     en basse saison     en haute saison	75,00 \$ / jour 450,00 \$ / semaine 1 350,00 \$ / mois 100,00 \$ / jour 600,00 \$ / semaine 1 800,00 \$ / mois	
-	camping roulottes, motorisés, etc.:		
	avec les deux (2) services	25,50 \$ / jour 152,00 \$ / semaine 455,00 \$ / mois	
	avec les trois (3) services  pour les saisonniers domiciliés	31,00 \$ / jour 185,00 \$ / semaine 580,00 \$ / mois 1 995,00 \$ / saison	36 \$ / jour 215 \$ / sem. 695 \$ / mois 2 295 \$ / saison
	pour les saisonniers non domiciliés	2 430,00 \$ / saison	2 795 \$ / saison
-	camping sauvage avec le service d'électricité :	23,00 \$ / jour 130,50 \$ / semaine 417,00 \$ / mois	
-	camping sauvage sans service :	20,00 \$ / jour 120,00 \$ / semaine 320,00 \$ / mois	
-	stationnement des visiteurs :     journalier     passe annuelle	1,75 \$ / véhicule 50,00 \$ / véhicule	
-	service « internet » :	gratuit	
-	sac de glace :	4,00 \$	
-	bois de chauffage :	5,00 \$ / paquet	
-	un jeton pour la buanderie :	1,50 \$	
UE	la période d'ouverture du camping sera du 14 mai au 10 octobre 2016.		

QUE la période d'ouverture du camping sera du 14 mai au 10 octobre 2016.

QUE notre camping adhère au « Programme de rabais en basse saison » soit :

- un rabais additionnel de 10% accordé aux groupes ayant dix (10) emplacements ou plus, et ce, après le 6 septembre 2016;
- un rabais de 10% accordé aux usagers occupant un site avant le 11 juin et après le 6 septembre 2016.
- QUE les personnes étant domiciliées dans notre municipalité se voient accorder un rabais de 20% en tout temps, de 25% si la location est sur une période de 3 mois consécutifs et plus, de 30% sur le 4<sup>e</sup> mois consécutif et de 35% sur le 5<sup>e</sup> mois consécutif. Le rabais est accordé sur les tarifs réguliers.

- QU' un rabais de 25% est accordé aux clients non domiciliés dans notre municipalité sur le 4<sup>e</sup> mois consécutif sur le tarif régulier et de 30% sur le 5<sup>e</sup> mois consécutif et plus.
- QUE notre adhésion à *Camping Québec* soit renouvelée pour 2016.

#### NOTE RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2016

Il est à noter que les règlements du camping municipal pour l'année 2016 demeureront les mêmes que ceux de l'année 2015.

# RÉS # 15-09-18 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU POSTE « AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres visant l'embauche d'un *agent de développement* à titre temporaire, soit pendant le congé de paternité de celui en poste actuellement.

# Rés # 15-09-19 OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN « COORDONNATEUR CULTUREL »

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres visant l'embauche d'un coordonnateur développement culturel.

### Rés # 15-09-20 RÉPARATION DU CLOCHER DE LA CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la réparation du clocher de la Chapelle de Baie-des-Rochers. Les travaux seront effectués par l'entreprise qui a effectué les autres travaux sur la toiture de celle-ci, soit *Morneau Tremblay Construction /Excavation*, selon la soumission soumise, soit pour un prix de 3 000 \$ (plus taxes). Le Comité de la Chapelle fournira une somme de 800 \$.

## Rés # 15-09-21 ANNULATION DE NOTRE PARTICIPATION À LA 19<sup>e</sup> ÉDITION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution # 15-08-14, relative à la 19<sup>e</sup> édition des *Journées de la culture*, qui se dérouleront les 25, 26 et 27 septembre 2015.

### Rés # 15-09-22 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	Imprimerie Limoilou inc., publicité dans le bulletin paroissial (plus taxes)	115,00 \$
-	Fondation prévention Suicide Charlevoix, aide financière	50,00 \$
-	Camping Québec, adhésion 2016 (plus taxes)	692,41 \$
_	Journée Terry Fox, aide financière	25,00 \$

#### **CORRESPONDANCE:**

- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC Avis de recommandations dans le dossier # 383369.
- LES PRODUCTIONS DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX Proposition de vente de quelques équipements techniques.
- MME JOHANNE TREMBLAY

Entretien de la rivière de Port-au-Persil.

#### - MRC DE CHARLEVOIX-EST

Aide financière dans le cadre du volet 3 du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* (122,67 \$).

#### - SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Appui au Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc., relativement au transport du « tremble » à Rivière-Bleue.

#### - MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Accusé de réception de notre résolution # 15-06-21, relative à la création d'un comité de commercialisation inter-rives.

### - MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS

- o Appui au Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc., relativement au transport du « tremble » à Rivière-Bleue.
- o Accusé de réception de notre résolution # 15-06-21, relative à la création d'un comité de commercialisation inter-rives.

#### - OFFRES DE SERVICES:

o M. Salah Naili (urbanisme).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 46 et prend fin à 20 h 01.

### Rés # 15-09-23 FERMETURE DE LA SÉANCE

solu à l'unanimité des conseillers de lever la
ture du présent procès-verbal équivaut ma sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
Gérald Bouchard  Directeur général adjoint